



Motion de censure

déposée par les élus du groupe Calédonie Ensemble au congrès le 18 décembre 2012,
en application de l'article 95 de la loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie

Près de deux ans après le renversement du gouvernement issu des élections de mai 2009, au motif que le drapeau du FLNKS ne flottait pas sur 4 mairies du pays, dont celle de La Foa, le temps est venu de tirer les enseignements de la séquence institutionnelle dirigée par la coalition formée par le RUMP, l'Union Calédonienne, l'Avenir Ensemble et le Parti Travailleuse, puisque c'est bien « *un véritable contrat moral et politique* » qui lie ces mouvements, pour reprendre l'expression du vice-président du gouvernement (lettre du 8 mars 2012).

Ce bilan doit concerner aussi bien la mise en œuvre de l'accord de Nouméa que les réformes économiques et sociales annoncées dans la déclaration de politique générale du 28 novembre 2011.

1°) Sur la mise en œuvre de l'accord de Nouméa

Alors que la loi organique dispose que « *le Gouvernement est chargé collégialement et solidairement des affaires de sa compétence* », **le principe de collégialité n'a jamais été respecté au sein de l'exécutif.**

Pour la première fois depuis 1999, les secteurs dévolus aux membres du Gouvernement ont été imposés par la coalition aux autres membres de l'institution. Cette répartition de secteurs a de surcroît été opérée en procédant à un démembrement de responsabilités dans certaines matières, ce qui ne favorise pas l'action gouvernementale, ni sa lisibilité : trois membres du gouvernement sont chargés des transferts de compétences, trois également de l'enseignement, etc. Non contente de saucissonner des portefeuilles, la coalition a tout fait pour cantonner les autres membres du gouvernement à des domaines soit anecdotiques (la météorologie et la ZEE à Hélène Iékawé), soit créés de toutes pièces (la réglementation des professions libérales et des officiers publics et ministériels à Philippe Dunoyer et la procédure civile à Philippe Gomès, dans les gouvernements « Martin III et IV »). Les propositions raisonnables que Calédonie Ensemble a formulées, à plus d'une dizaine de reprises, pour pouvoir au moins bénéficier d'une cohérence minimale dans ses secteurs de compétence, n'ont jamais été entendues.

Pour la première fois depuis 1999, la proportionnalité n'a pas été respectée. Ainsi, Calédonie Ensemble, deuxième formation politique à l'issue des élections provinciales de 2009, plus important groupe du congrès avec le FLNKS et le Rassemblement-UMP, premier mouvement politique au sein du gouvernement, a été purement et simplement « *purgé* » de la quasi-totalité des organismes, comités et conseils d'administration au sein desquels les partis politiques disposent habituellement d'une représentation proportionnelle à leur importance au sein de l'assemblée.

Pour la première fois depuis 1999, la déclaration de politique générale a été préparée par les élus de la coalition majoritaire, sans consulter les autres membres du Gouvernement : ni ceux issus du PALIKA, ni ceux issus de Calédonie Ensemble. Cette position allait de soi, puisque le

président du Rassemblement-UMP, à l'origine de cette coalition, avait déclaré sur une radio locale, le 2 avril 2011, que « *Philippe Gomès et Paul Néaoutyine ne sont pas dans le schéma d'avenir* ».

La collégialité n'existe plus dans le fonctionnement courant de l'institution. Les élus qui ne font pas partie de la coalition ne participent ni à l'élaboration des projets de budget, dans leurs grands équilibres, ni aux réunions préparatoires des arbitrages budgétaires. Les réunions dites « *de collégialité* » se limitent à la lecture de l'ordre du jour des réunions hebdomadaires du Gouvernement. La plupart des textes importants ne sont remis aux élus des groupes ne faisant pas partie de la coalition que 48 heures avant la séance, voire directement en séance. La coalition décide seule des compte-rendus des réunions du Gouvernement, comme des autres communications de l'exécutif.

Enfin, **le président de l'exécutif engage régulièrement le Gouvernement censé être collégial, sans le consulter.** Ses prises de position sur la date du comité des signataires, sur l'organisation d'un référendum sur le nom du pays, sur le rachat des parts de la SIC et de la BCI, sur le boycott du comité de pilotage sur l'avenir institutionnel, sur le classement de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie en zone protégée, ou encore, à l'ONU, sur la situation politique du pays, sont autant d'atteintes au principe de collégialité. Certaines décisions vont encore plus loin, puisque, sans consultation aucune du gouvernement, sans délibération du congrès, sans la moindre inscription budgétaire, le président de l'institution a, par lettre du 13 juin 2012 – restée occulte – passé une commande ferme de surfaces de bureaux, pour près de 3 milliards de francs, aux promoteurs d'un projet immobilier situé au centre-ville de Nouméa.

Ces éléments soulignent à quel point les principes de consensus et de proportionnalité, qui constituent pourtant la clé de voûte du fonctionnement collégial et solidaire du gouvernement, ont été foulés aux pieds.

Pourtant, dès mars 2011, la coalition avait indiqué que la collégialité serait l'alpha et l'oméga de son fonctionnement. Une organisation particulière avait même été définie, avec la création de 9 « *pôles de compétence* », pour « *prendre toutes les décisions en commun* » (quelqu'un a-t-il des nouvelles de ces pôles ?). Malgré cela, **au sein même de la coalition**, la collégialité est restée largement virtuelle.

Ainsi, dans une lettre du 8 mars 2012 adressée au président du gouvernement, le vice-président déclarait : « *Sur plusieurs dossiers (...) politiquement sensibles, j'ai à déplorer la façon dont nous avons été associés – ou pas – à la définition de leurs orientations fondamentales, laissant chez nous le sentiment persistant et dérangeant qu'on veut nous mettre devant le fait accompli* ». Ou encore : « *Je déplore que le traitement de certains dossiers (...) ne fasse pas l'objet d'une concertation préalable permettant de gérer nos désaccords ou simplement de chercher à harmoniser nos avis.* »

Au-delà du fonctionnement du gouvernement, l'accord de Nouméa est en panne sur des sujets majeurs : rien sur la mise en œuvre du point 1.5 de l'accord, relatif aux signes identitaires, rien sur la protection de l'emploi local dans la fonction publique, rien sur le schéma d'aménagement et de développement « *Nouvelle-Calédonie 2025* », rien sur une véritable politique de prise en compte des langues et de la culture kanak dans notre système éducatif, malgré de nombreuses incantations... Même le rééquilibrage, reconnu par le Conseil d'Etat comme un « *objectif à valeur constitutionnelle* », a été remis en cause. Ainsi, le fonds d'électrification rurale (FER), qui bénéficie aux foyers de la brousse et des îles qui ne sont pas encore raccordés au réseau, a vu sa dotation baissée de 14 %.

La mise en œuvre des transferts a subi soit une régression, comme cela a été le cas dans le domaine de l'enseignement, où la convention signée avec l'Etat ravale la Nouvelle-Calédonie au rang de spectateur de la gestion de son propre service public, **soit un ralentissement notable**, faute d'une action cohérente et collégiale qui a conduit l'Etat à proposer, lors du dernier comité des signataires, la création d'une structure pérenne de suivi.

Notre insertion régionale est en marche arrière. Alors qu'en août 2010, à Port Vila, le **Forum des îles du Pacifique** avait indiqué dans son communiqué final qu'il se félicitait « *de l'intérêt exprimé par (...) la Nouvelle-Calédonie pour son accession, à terme, au statut de membre à part entière du Forum* », le sujet n'a plus été mentionné lors des Forums de septembre 2011 à Auckland et d'août 2012 aux îles Cook. Alors qu'un accord avait été acté avec le bureau politique du FLNKS, afin que la Nouvelle-Calédonie siège en tant qu'« *observateur* », au côté du FLNKS, au sein du **Groupe Mélanésien du Fer de Lance**, il n'en a plus été question depuis lors. Alors qu'une visite de haut niveau, rassemblant les présidents des institutions du pays et le haut-commissaire, avait été programmée en **Nouvelle-Zélande** en mars 2011, à l'instar de celle qui avait été menée en Australie en mars 2010, ce déplacement a été annulé à deux reprises, ce qui bien sûr génère « *des conséquences désastreuses pour nos relations avec ce grand voisin* », pour reprendre les termes utilisés par Gilbert Tyuienon dans la lettre précitée à Harold Martin. Alors qu'en novembre 2010, nous avons initié une coopération bilatérale renforcée avec l'**Australie**, dans le cadre de rencontres annuelles entre nos administrations respectives destinées à traiter, dans la continuité, des sujets d'intérêt commun, cette initiative n'a, non plus, jamais été rééditée. Alors qu'une convention avec les ministères des affaires étrangères et de l'outre-mer avait été finalisée pour mettre en place des « *délégués de la Nouvelle-Calédonie* » dans cinq ambassades de France de la zone Pacifique, celle-ci n'a été signée qu'au bout d'un an et un seul délégué a été nommé à ce jour. Tel est le bilan consternant de la coalition dans l'exercice de la seule compétence régaliennne relevant, de par l'accord de Nouméa, de la « *souveraineté partagée entre la France et la Nouvelle-Calédonie* ».

Enfin, la construction du destin commun, pilier essentiel de l'accord, est fragilisée par le creusement des inégalités, la politique d'apartheid visant à pérenniser les squats, les tentatives de mise en place d'une citoyenneté d'exclusion, en conditionnant les dispositifs sociaux à une condition de résidence de 10 ans, et la montée du racisme. Même les **valeurs de la démocratie** ont pu être remises en cause, certains semblant vouloir refuser la règle du vote majoritaire pour la présidence du congrès.

2°) Sur le respect de l'état de droit

Le refus du gouvernement d'appliquer l'accord de Nouméa a été sanctionné à plusieurs reprises par le juge. Ainsi, à la demande des membres du gouvernement issus de Calédonie Ensemble, le tribunal administratif de Nouméa a contraint le président du gouvernement – qui s'y refusait – à recruter le nombre minimum de collaborateurs prévu par le règlement intérieur (soit au total 9 pour les 3 membres issus de Calédonie Ensemble, contre 55 pour la coalition). Le gouvernement a tenté de passer outre cette décision en modifiant ledit règlement. Cette modification a été annulée par le juge administratif, au motif que les membres du gouvernement n'ont pas pour seule charge d'animer et de contrôler un secteur de l'administration, mais aussi de « *participer à la gestion collégiale des affaires de la compétence du gouvernement* ».

Le tribunal administratif a également jugé que la condition de résidence de 10 ans pour l'octroi du minimum vieillesse n'était pas conforme aux dispositions de l'accord de Nouméa. Quant aux recours engagés d'une part contre la délibération attribuant les secteurs de l'administration, et

d'autre part contre la décision du président du gouvernement de passer outre un refus de contreseing, ils restent pendants devant la cour administrative d'appel.

De nombreux arrêtés du gouvernement et plusieurs délibérations du congrès préparées par l'exécutif ont également été censurées : l'arrêté accordant une subvention de 100 millions à certains producteurs d'énergie, au mépris des compétences que la loi organique réserve au congrès, le refus d'agréer la société INAER pour le marché des EVASAN, la représentativité des organisations patronales au sein de la commission paritaire de l'emploi local, etc. Par ailleurs, la délibération relative aux conditions d'octroi des aides financières est sur le point d'être censurée.

Enfin, pour la première fois dans l'histoire de nos institutions, l'élection du président du congrès a été invalidée par le Conseil d'Etat.

3°) Sur les réformes économiques et sociales

Dans sa déclaration de politique « *très générale* », le président du gouvernement avait précisé : « *Le 31 août 2009, une (...) déclaration de politique générale nous a été présentée, à laquelle nous avons, les uns les autres, globalement adhéré (...) et dans laquelle notre Gouvernement s'inscrit. Loin de nous l'idée de revenir sur ces engagements* ». Deux ans après la mise en place du gouvernement de la coalition, il n'est pas inutile de faire un bilan :

- Deux ans après, malgré les recommandations de l'autorité nationale de la concurrence et le rapport du CEROM sur le sujet, **l'exécutif n'a pris aucune mesure concrète de lutte contre la vie chère**, mis à part un arrêté relatif au contrôle des prix, lesquels ne sont en fait pas susceptibles, eu égard aux effectifs de la DAE, d'être véritablement contrôlés. A ce jour, il s'est contenté de parapher les accords économiques et sociaux, avec six mois de retard, sous la pression de l'intersyndicale.

- Deux ans après, faute de réformes structurelles, **l'équilibre financier du RUAMM reste incertain et la pérennité de la CLR menacée**. Le financement du complément retraite de solidarité et du minimum vieillesse n'est pas assuré. La question de la couverture maladie complémentaire et celle du régime de retraite des travailleurs indépendants n'ont pas été traitées.

- Deux ans après, **la refonte globale de la fiscalité est enterrée**. La délibération du congrès adoptée en grande pompe le 1^{er} septembre 2011, qui prévoyait une réforme de la **fiscalité indirecte** au 1^{er} janvier 2013, n'a débouché que sur l'instauration d'une TGA à 5%, finalement repoussée aux calendes grecques, deux mois seulement avant la date prévue pour son entrée en vigueur. La réforme de la **fiscalité directe**, prévue « *début 2013* » par la même délibération, n'a elle non plus jamais vu le jour. Quant aux mesures relatives aux plus-values immobilières et aux activités d'assurances qui, « *sans attendre, (...) seraient proposées avant la fin de l'année 2011* », elles sont toujours attendues...

- Deux ans après, **les outils de programmation des politiques publiques ne sont toujours pas arrêtés**, qu'il s'agisse du schéma des transports, de celui de l'énergie et du climat ou du schéma de rénovation de la fonction publique.

- Deux ans après, et malgré le transfert effectif de l'enseignement primaire privé et secondaire public et privé, le 1^{er} janvier 2012, **le projet éducatif calédonien est au point mort**, le grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne et les « *60 recommandations* » de la commission ayant fait l'objet d'un enterrement de 1^{ère} classe par la coalition.

- Deux ans après, **de très nombreuses réformes prévues par la déclaration de politique générale de 2009 n'ont toujours pas vu le jour** : la loi « *anti-trust* », l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, l'allocation pour la garde de jeunes enfants, la création d'une redevance d'extraction minière et d'un fonds pour les générations futures, la réduction des charges sur les bas salaires, la « *loi sur l'air* », l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications, etc.

- Deux ans après, **la situation économique du pays est fortement dégradée**. Les chiffres sur l'emploi publiés par l'ISEE montrent que « *l'emploi dans le secteur privé recule pour la 1^{ère} fois (...), alors qu'une croissance annuelle supérieure à 2% a toujours été constatée au cours des dix dernières années, dépassant même parfois les 6%* ». De nombreuses entreprises ont engagé des licenciements. La situation est particulièrement inquiétante dans le secteur du bâtiment, qui a déjà mis fin à de nombreux CDD et contrats d'intérim, avec une perte d'emploi estimée à 6%. Le nombre d'entreprises placées en **redressement judiciaire** est en forte augmentation (doublement entre le 2^{ème} trimestre 2011 et le 2^{ème} trimestre 2012), de même que celui des **liquidations judiciaires** (+20%). Après 3 x 5% d'augmentation salariale sur 2010, 2011 et 2012, en application de l'accord-cadre signé le 18 février 2010, à l'initiative du gouvernement, la négociation des accords de branche se situe actuellement autour de... 0 % ! Enfin, signe de l'absence de confiance des ménages et des acteurs économiques, l'IEOM relève que « *la croissance des dépôts à vue s'est nettement ralentie en 2011 (+0,5 %, contre +15 % en 2010)* », ralentissement qui s'est encore amplifié en 2012. Plus grave encore, les dépôts des entreprises, qui avaient progressé de 14% en 2010, toujours selon l'IEOM, ont baissé de 2% en 2011 et de 2% en 2012.

*

* *

Au bilan, le Gouvernement a pris un retard considérable dans la mise en œuvre des réformes économiques et sociales nécessaires au maintien de la cohésion du pays et à l'application des dispositions de l'Accord de Nouméa.

Nous ne saurions être complets sans évoquer quelques lumières qui sont apparues ces derniers mois au sein de notre assemblée : une transition à la présidence entre Roch Wamytan et Gérard Poadja qui s'est faite dans un respect mutuel, l'avis favorable unanime rendu par la commission de la législation et de la réglementation générales sur la création de la commission visant à « *rechercher en commun* » un drapeau « *exprimant l'identité kanak et le futur partagé entre tous* », ou encore l'exhumation des recommandations de la commission du grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne, qui ont fait l'objet d'une séance plénière du congrès. Mais, si quelques lumières ont pu traverser ces derniers temps l'hémicycle, le fonctionnement du gouvernement est demeuré dans l'obscurité.

C'est pourquoi, pour sortir de cette situation, créer les conditions d'une nouvelle stabilité de l'exécutif et donner un nouvel élan aux réformes économiques et sociales, Calédonie Ensemble a pris l'initiative de proposer aux autres groupes politiques du congrès l'ouverture de discussions pour un **changement concerté de gouvernement**.

Cette démarche a été entreprise sur le fondement d'un projet politique constitué de « *12 chantiers nécessaires à une mise en œuvre complète de l'accord de Nouméa* » et de « *12 réformes économiques, sociales et culturelles prioritaires* ».

Notre ambition était de rendre utiles les 12 mois qui nous séparent des échéances électorales de 2014.

Cette initiative constructive s'est heurtée au refus de principe des états-majors de la coalition, l'un niant toute crise politique économique et sociale, l'autre ne souhaitant même pas permettre un échange sur le sujet.

Cette démarche n'ayant pu aboutir, il est proposé au Congrès, en application des dispositions de l'article 95 de la loi organique, de mettre en cause la responsabilité du Gouvernement, par le vote de la présente motion de censure.

Cette perspective permettra à chaque groupe politique et à tous les élus du congrès de se positionner, en toute transparence, sur la nécessité de renouveler l'exécutif, pour restaurer le principe de collégialité dans le fonctionnement du gouvernement, engager les réformes économiques et sociales attendues par les Calédoniens et garantir l'application pleine et entière de l'Accord de Nouméa.

Fait à Nouméa, le 18 décembre 2012, par les élus du congrès soussignés.



Philippe MICHEL



Corine DAVID



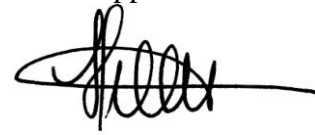
Philippe GOMES



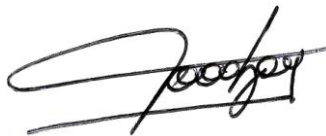
Michel LASNIER



Evelyne LEQUES



Monique MILLET



Gérard POADJA



Léonard SAM



Sutita SIO-LAGADEC



Thierry SONG



Corine VOISIN